

**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL PLAN MERCREDI**

**DE LA COMMUNE D’AHETZE**

**DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE**

Préambule p.1

Première partie : Diagnostic p.1

Deuxième partie : Modalités pratiques du PEDT-Plan Mercredi p.6

Troisième partie : Contenu du PEDT-Plan Mercredi p.9

Quatrième partie : Mise en œuvre du PEDT-Plan Mercredi p.12

Coordination du projet p.12

Février 2024

**PREAMBULE**

Le Projet Educatif Territorial (PEDT-Plan Mercredi) présenté ci-après propose une articulation entre les différents temps scolaires et périscolaires, permet à tous les enfants de 3 à 17 ans, dont les enfants en situation de handicap, d’accéder à des activités sportives, culturelles et citoyennes.

Il a été décidé de maintenir un PEDT-Plan Mercredi pour 2024-2027 afin de poursuivre le travail de co-éducation sur le territoire d’Ahetze.

Ce PEDT 2024-2027 s’articulera également avec la mise en place de la Convention Territoriale Globale sur le territoire autour :

-du maintien et du renforcement d’une politique enfance-jeunesse,

-du développement et du renforcement d’une écologie transversale,

-de la reconnaissance de la dimension éducative,

-l’amélioration de la communication auprès des familles,

-l’inclusion et l’accessibilité par tous les enfants auprès des structures éducatives,

-favoriser le développement de la mise en réseau des acteurs.

**PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC**

1. **Présentation de la Commune**

Situé à 7 kilomètres de Biarritz, le village d’Ahetze (Ahetze en Euskara) fait partie de la province basque du Labourd. Il compte aujourd’hui environ 2057 habitants (source de l’INSEE au 1er Juillet 2023). Le village est idéalement placé à 4 km du littoral. Compte tenu de sa situation géographique, de nombreuses familles viennent s’y installer, soucieuses d’un cadre de vie privilégié. Cet afflux de population a incité la commune, depuis plusieurs années, à développer sa politique Enfance-Jeunesse, pour répondre à de nouveaux besoins. Un bâtiment a été construit et des services communaux dédiés à l’enfance ont été développés (restauration scolaire, accueil périscolaire, ALSH) ou créés (crèche). Depuis Septembre 2022, les locaux communaux accueillent Alhorga Ikastola, école privée sous contrat avec l’Education Nationale (conventionnée Ahetze-Arbonne) Cependant, des travaux de rénovation complète de l’école primaire vont être engagés dès l’été 2024 jusqu’à la rentrée 2025. Cela engendrera de nombreuses modifications sur l’utilisation des locaux sur l’année scolaire 2024-2025.

1. **Périmètre et public du PEDT-Plan Mercredi**

Le PEDT-Plan Mercredi s’adresse aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Le périmètre du projet est élargi au temps extrascolaires et donc à l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement en direction des enfants âgés de 3 à 12 ans.

1. **Atouts du territoire**

La commune dispose de nombreux atouts pour les Activités Scolaires, Périscolaires et Extrascolaires, inventoriés ci-dessous de manière non-exhaustive.

D’une part, le patrimoine communal est riche et diversifié avec de nombreux équipements communaux. Par exemple, la commune est dotée d’un Pôle Enfance inauguré en 2010, composé d’un groupe scolaire rassemblant les enfants de classe maternelle et primaire, d’une crèche, d’un accueil périscolaire et extrascolaire, d’une salle de restauration scolaire ainsi que d’une salle des associations. Le Pôle Enfance se situe au 130, Chemin Ostalapea, 64210 AHETZE.

D’autre part, la collaboration étroite entre l’Education nationale et la commune se concrétise chaque année par la mise à disposition de moyens humains et matériels, par l’organisation commune de manifestations dans différents domaines (théâtre, rencontres intergénérationnelles par exemple), par le soutien apporté à des ateliers pédagogiques destinés à renforcer l’apprentissage de la musique, par l’attention portée au développement des nouvelles technologies, et par la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs, culturels et citoyens.

Pour favoriser le passage d’une structure à l’autre, des actions «passerelles» systématiques entre les différentes classes d’âges et structures (crèche, école, accueil de loisirs) ainsi que des liens sont créés entre le groupe des «grands» des établissements d’accueil de la petite enfance et l’accueil de loisirs.

Dans le cadre de l’accueil des adolescents, les liens sont également développés et renforcés entre la commune et l’Education Nationale (collèges – lycées) dans l’accompagnement des adultes de demain.

Cette capacité à travailler ensemble pour les enfants est un atout non négligeable pour une application efficace et efficiente dans le projet de co-éducation, autour de l’enfant, que les partenaires souhaitent poursuivre.

Ensuite, la commune dispose d’une longue expérience de partenariat entre les associations et les services municipaux. Le personnel communal est formé et qualifié dans les domaines de l’animation et du sport, avec une exigence de qualité et de réactivité dans les activités mises en place.

La commune s’appuie sur son personnel communal et ses compétences pour poursuivre l’objectif défini ci-dessus dans le cadre des différents Accueil Collectifs de Mineurs (ACM), mais également avec une collaboration plus étroite avec le tissu associatif local et l’Education Nationale.

Enfin, l’implication politique des élus de la commune permet de développer la même qualité de services et d’activités pour tous, permettre à chaque enfant et adolescent de la commune d’accéder à des parcours initiaux sportifs, culturels et citoyens et de leur donner les mêmes chances.

1. **Actions menées sur le temps scolaire**

Les actions s’articulent autour de quatre axes de travail :

* Sensibiliser au vivre ensemble et la citoyenneté.
* Apporter et développer la culture musicale (projets musicaux sur le temps scolaire, chaque année avec une intervenante des CMR rémunérée par la municipalité), expérimenter et développer le chant en chorale avec pour objectif une représentation finale.
* Eveiller et développer l’art visuel auprès des élèves, dès le plus jeune âge par la découverte des artistes, des œuvres ou de techniques ; le développement du sens de l’observation et de la sensibilité.
* Renforcer la prise en charge des élèves à besoins particuliers. La prise en compte systématique des enfants en difficultés a été repensée.

Afin de travailler ces trois axes, l’école diversifie chaque année les propositions de sorties culturelles (Agglomération, Scène nationale, Archives départementales, Musées, Intervenants).

1. **Activités menées sur le temps périscolaire**
2. *Activités périscolaires : Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis*

L’Accueil périscolaire de la Commune est un service municipal à caractère social qui a pour but d’accueillir les enfants scolarisés à l’école publique communale, en dehors des heures scolaires, les jours de classe, de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Le mercredi est ouvert à tous les enfants de la commune et des communes environnantes (cf. commune conventionnée). Il s’agit d’un Accueil déclaré auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports (DRAJES) où est proposées différentes activités par le personnel communal qualifié. Les différents projets proposés se déroulent dans le groupe scolaire ou dans d’autres installations municipales.

Pour les différents publics accueillis :

* Jeux de société, 🗸 Jeux de connaissance/quizz,
* Jeux de motricité, 🗸 Jeux traditionnels,
* Jeux de coopération, 🗸 Dessin/création,
* Développement sensoriel 🗸 Participation active dans la vie de la commune,
* Dessin/découverte, 🗸 Sport collectifs,
* Jeux de rôle, 🗸 Initiation aux sports locaux,
* Chants et comptines enfantines, 🗸 Découverte de la culture locale,
* Temps individuel…

C’est un moment de détente et de loisirs dans l’attente, soit de l’ouverture de la journée scolaire soit du retour en famille.

La pause méridienne n’est pas un temps déclaré auprès de la DRAJES, la collectivité met en place un taux d’encadrement spécifique pour le maintien des axes éducatifs du Pedt.

La Ludothèque d’Ahetze, ouverte en 2022, propose l’accueil des enfants par une animatrice référente.

1. *Activités périscolaires : Mercredis*

C'est un espace de vie, de rencontre, de convivialité, de découverte où dans un contexte différent du cadre scolaire et de ses méthodes, l'enfant se sent bien dans des activités proposées. Dans un contexte de loisirs et un esprit ludique, ces activités devront permettre à l'enfant de se construire par l'apprentissage et la découverte d'activités physiques, artistiques, culturelles et technologiques avec le souci des rythmes de vie de chacun.

* L'enfant apprendra à utiliser ses ressources, à vivre, à être bien, en harmonie avec son corps, par des activités physiques, gestuelles, motrices, et d'expression. Ces activités seront entrecoupées de périodes de repos pour une meilleure qualité de vie et du temps quotidien. L’enfant respectera son corps par des habitudes d'hygiène de vie, de prévention de l'usage des drogues, tabac et alcool.
* L’enfant pourra développer sa perception esthétique du monde par la pratique d'activités artistiques : théâtre, chanson, peinture, dessin, musique...
* Par des activités manuelles, l'enfant pourra acquérir des habiletés, des techniques, connaître des inventions, et des découvertes. Il pourra observer et expérimenter.
* C’est un lieu ou l’enfant comprendra son environnement, découvrira sa commune, l’environnement qui l'entoure. On favorisera tous les échanges au sein du groupe, les rencontres avec d'autres jeunes, le dialogue entre générations. Il aura l’occasion de comprendre qu'il appartient à l'Europe, qu'il est citoyen du monde, que dans d'autres pays il existe des modes et des conditions de vie différentes.
* L’enfant découvrira ou développera son approche de l’environnement au sens écologique du mot. Il sera sensibilisé à la protection de la nature, à la pollution, au tri et au recyclage des déchets.

De nombreuses activités sont organisées sur le territoire de la commune d’Ahetze, ces dernières relèvent de la collectivité, par le biais de son équipe d’animation.

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants scolarisés de 3 à 17 ans, le mercredi et durant les vacances scolaires de Toussaint (1 semaine sur deux), Hiver (2 semaines), Printemps (2 semaines), et d’été (6 semaines). Il est fermé le samedi, dimanche et jours fériés mais peut être ouvert lors de développement d’actions spécifique.

Pendant chaque vacance scolaire, la structure peut accueillir au quotidien environ 130 enfants.

Les activités adaptées à chaque âge de l’enfant et à son rythme s’articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à:

- Favoriser l’émergence de la citoyenneté.

- Tendre à l’autonomie des enfants.

- Favoriser la créativité et l’imagination.

- Favoriser la socialisation tout en stimulant la curiosité, la critique et l’esprit d’initiative des enfants.

- Favoriser la participation et l’implication de l’enfant dans le groupe.

- Développer les échanges intergénérationnels.

Tout en:

- Respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel.

- Prenant en compte des rythmes spécifiques des enfants de 3 à 12 ans,

- Offrant des choix d’activités différentes.

- Permettant à l’enfant de choisir son activité.

- Permettant à l’enfant d’être acteurs de ses loisirs.

La Ludothèque d’Ahetze, ouverte en 2022, propose l’accueil des enfants, des adolescents et des familles, par une animatrice référente dans le cadre du projet pédagogique de la structure.

1. *Les intervenants professionnels*

La Direction Enfance-Jeunesse de la collectivité a été réorganisée en Septembre 2022 avec l’intégration d’animateurs professionnels de l’animation. Le travail de cette équipe permet de diversifier l’offre d’actions éducatives auprès des publics accueillis. Des temps d’échanges, de préparation et d’évaluation sont mis en place tout au long de l’année à fréquence régulière.

Ces professionnels, au travers le projet pédagogique de la structure, instaurent des journées-adaptées et prenant en compte les différents rythmes des l’enfant.

1. *Les Associations*

Le tissu associatif local : compte-tenu de sa taille (2057 habitants source de l’INSEE au 1er Juillet 2023) la commune d’Ahetze dispose d’un tissu associatif diversifié et dynamique avec des associations intervenant dans les domaines suivants :

* Eveil artistique et musical,
* Activités manuelles,
* Pratiques sportives,
* Actions humanitaires,
* Economie sociale et solidaire,
* Activités culturelles,
* Théâtre.

Un lien étroit existe entre ces associations et la commune par le biais de mises à disposition de salles, de matériels et d’organisation de manifestations inter-partenariales.

**DEUXIEME PARTIE : MODALITES PRATIQUES DU PEDT-PLAN MERCREDI**

1. **Semaine type concernée par le PEDT-Plan Mercredi**

***Le Temps de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 se déroulent de la manière suivante :***

|  |  |
| --- | --- |
|  | **7h30 8h30**  **16h30 18h30** |
|
| **LUNDI**  **MARDI**  **JEUDI**  **VENDREDI** | ACCUEIL PERISCOLAIRE  (tarification en vigueur dans le règlement) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mercredi**  **Groupe 3-12 ans** | 7h30 18h30 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Vendredi et ponctuellement les week-end**  **Groupe 12-17 ans** | Horaires variables |

* Des activités adaptées aux tranches d’âge des enfants,
* Chaque activité sera abordée, de façon volontaire par les enfants lors de leur Accueil au sein des différents Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) proposés par la Collectivité.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, un accueil périscolaire est proposé :

* le matin de **7h30 à 8h30**
* l’après-midi de **16H30 à 18h30**.

Plan Mercredi (périscolaire) est ouvert de 7h30 à 18h30.

L’Accueil extrascolaire est également ouvert de 7h30 à 18h30 de la façon suivante :

-1 semaine pendant les vacances de Toussaint,

-2 semaines pendant les vacances d’Hiver,

-2 semaines pendant les vacances de Printemps,

-6 semaines pendant les vacances d’été (en fonction du calendrier des vacances scolaires).

1. **Durée du PEDT**

La durée du PEDT sera de 3 ans, pour la période du 1er/09/2024 au 31/08/2027.

1. **Horaires de l’école**

Le temps scolaire de l’école publique d’Ahetze est le suivant :

-lundi, mardi, jeudi et Vendredi : 8h30-11h30 et 13h30 - 16h30.

|  |  |
| --- | --- |
| **LUNDI**  **MARDI**  **JEUDI**  **VENDREDI** | 8h30-11h30 |
| 13h30-16h30 |

**Les horaires de la pause méridienne peuvent être modifiés à la demande du Conseil d’école après validation par l’Education Nationale**

1. **Mode d’inscription proposé**

L’inscription pour l’Accueil Périscolaire est faite à partir de Juin, pour toute l’année, sur une fiche spécifique dans l’annexe du règlement intérieur, édité et transmis par la Mairie.

Pour les familles avec un planning particulier, l’inscription peut se faire par mois, à la quinzaine ou à la journée (en fonction du nombre de places).

1. **Règlement**

Une tarification en fonction des quotients familiaux des familles (tarification modulée) est proposée pour la restauration scolaire, l’accueil périscolaire les accueils de loisirs. Elle est validée par l’organe délibérant chaque année.

1. **Mode d’information du PEDT-Plan Mercredi auprès des familles**

Ce dernier est consultable sur le site internet de la commune, sera diffusé auprès des différents membres du Comité de Pilotage et pourra être envoyé par mail aux familles qui en feraient la demande. Il est également à disposition au sein du bureau de la Direction Enfance-Jeunesse de la collectivité.

1. **Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT-Plan Mercredi**

Les ressources humaines internes :

La Commune dispose aujourd’hui d’un service Enfance-Jeunesse  composé de 11 agents à temps complet ou incomplet, avec le profil suivant :

-2 ATSEM (Assistants Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) et 1 assistante éducative petite enfance titulaire du CAP Petite Enfance

- 1 agent ayant des missions d’animation auprès des enfants au sein de l’accueil périscolaire et de l’ALSH, titulaires du CAP Petite Enfance/BAFA,

-2 agents titulaires du BPJEPS

-1 agent titulaire du DUT carrières sociales

-1 responsable adjoint titulaire du BAFD (en cours de validation) et du BAFA,

-1 responsable adjoint titulaire du BEESAPT,

-1 responsable de service titulaire d’un DUT Carrières Sociales

Les locaux et le matériel :

Depuis 2022, l’Ikastola Ahetze - Arbonne est accueillie au sein des locaux communaux du Pôle Enfance.

Le Pôle enfance Jeunesse dispose donc aujourd’hui de 3 cours de récréation, 2 préaux, une salle de bibliothèque, 8 classes, 2 salles de sieste, une salle de motricité, une ludothèque, une salle des associations, une salle d’arts plastiques, une cantine réaménagée au niveau sonore, deux salles dédiées à l’accueil périscolaire et à l’ALSH.

-Un Trinquet

-Un terrain de pétanque

-Une plate-forme sportive : terrain de hand-ball, de basket, aire de jeux

-Un City Stade

-Parcours de santé communal en pleine nature (Crapa)

-Deux frontons

-Matériel numérique : un vidéo projecteur, 6 TBI et 2 écrans plats avec lecteur de DVD, plusieurs postes audio, une console wii U

-Autres matériels : tables de ping-pong, malles de ludothèques, filets de badminton, tennis, cages de football, livres, mobilier disponible dans la salle de motricité, vélos et trottinettes et autres jeux de plein air, jeux de société et de construction, etc…

**TROISIEME PARTIE : CONTENU DU PEDT-PLAN MERCREDI**

1. **Axes prévus dans le PEDT-Plan Mercredi**

Tous les axes présentés dans le projet éducatif territorial s’inscrivent dans le projet municipal depuis plusieurs années et sont voués à être amplifiés.

Ces trois axes se caractérisent par une composante essentielle des actions municipales, à savoir la participation active du public dans la vie de la collectivité, la dimension intergénérationnelle et la transmission des savoirs et de la mémoire. C’est donc un élément majeur du PEDT-Plan Mercredi.

***Développer des activités culturelles*** au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires (avant l’enseignement et après l’enseignement) par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques. En effet, si tous les enfants et les adolescents n’ont pas nécessairement les mêmes possibilités d’accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d’offrir à tous les enfants et les adolescents de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches (en s’appuyant également sur l’offre culturelle proposée par la Communauté d’Agglomération).

***Développer des activités liées à la citoyenneté***: il s’agit de la mise en place d’actions visant à l’éveil à la citoyenneté. S’agissant de la citoyenneté environnementale, l’une des pistes retenue sera une mise en application au sein des structures de loisirs et des écoles de la ville afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques.

La commune s’est inscrite dans une consultation nationale en direction des adolescents de 13 ans à 25 ans, portée par « Empreintes citoyennes ».

La consultation nationale « ET SI JE M’ENGAGEAIS ?...» vise à :

* • Donner la parole aux jeunes, identifier leurs attentes et les conditions favorables à leur participation, leur implication et l’engagement dans leur commune
* • Définir collectivement quels sont les conditions et moyens pour favoriser l’implication des jeunes au sein de la collectivité. Depuis cette enquête, un groupe de travail composé de technicien, élus et jeunes s’est créé.

Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles, comme le partenariat avec un Etablissement Public Intercommunal de collecte, traitement et valorisation des déchets.

***Jouer*** en développant les différents aspects du jeu, collectif et/ou individuel. Un volet particulier du jeu utilisera l’apprentissage et l’éveil linguistique. Ainsi, ces activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT-Plan Mercredi de manière à ce que le plus grand nombre d’enfants et d’adolescents soient concernés grâce à la continuité de propositions d’activités spécifiques pendant les différents ACM de la Commune.

En préalable, chaque développement d’activités sera fait à partir d’un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT-Plan Mercredi et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l’objet d’une fiche pédagogique spécifique.

Création d’un groupe de travail, nommé « commission  de la communauté éducative » (lien inter-directions qui se réunit 3 fois par ans). Il est composé des représentants des différents professionnels occupant le pôle Enfance afin d’échanger sur : la mutualisation des locaux, le matériel pédagogique et les différents projets de chaque structure.

1. **Objectifs éducatifs du PEDT-Plan Mercredi**

La famille, l’école, l’Accueil collectif de mineurs sont des acteurs éducatifs à des titres divers mais complémentaires. Ils permettent à l’enfant et à l’adolescent de construire sa personnalité et de devenir un acteur dans la collectivité qui l’entoure.

Dans ce moment de transition, dans ce temps de fragilité de la séparation avec la famille, les enfants et les adolescents ont besoin de nos jours de repères, d’identité pour ancrer leurs racines.

La valorisation des capacités individuelles pour avoir recours aux savoirs de chacun pour mener un projet global. L'enfant et l’adolescent doivent se sentir reconnus, capables d'intervenir efficacement dans un projet collectif. Les enfants et les adolescents doivent être acteurs de leurs loisirs, s’intégrer dans le groupe et mettre en valeur l'esprit critique constructif. C'est les responsabiliser et les initier à la citoyenneté.

L'organisation doit permettre à chaque enfant et adolescent de se situer dans la vie collective et dans ses contraintes. C'est l'utilité du respect et de l'écoute d'autrui dans les relations enfants/enfants, enfants/adultes et des adultes vis-à-vis des enfants.

Le respect des droits de l'enfant, c'est aussi apprendre la politesse, la tolérance dans légalité des droits et des devoirs.

Les objectifs:

- Créer les conditions afin que chaque enfant et adolescent puissent acquérir les connaissances indispensables délivrées parles différents partenaires éducatifs,

- Créer les conditions d’épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant et adolescent,

- Assurer l’accueil inclusif, au sein des différentes structures éducatives, de tous les enfants et des jeunes avec toutes les différences qui les caractérisent et qui contribuent à former leur personnalité,

- Accompagner tous les enfants dans leur construction citoyenne ;

- Améliorer les résultats scolaires des enfants,

-Eveiller la curiosité et l’épanouissement personnel des enfants accueillis, au travers d’apprentissages fondamentaux développés au sein des projets.

Les effets attendus du PEDT-Plan Mercredi feront l’objet d’une évaluation tout au long des années scolaires 2024-2027.

1. **Projets du PEDT-Plan Mercredi**

La liste ci-dessous est non-exhaustive. Elle s’appuie sur les compétences déjà recensées au sein de l’équipe d’animation de la Commune.

Elle pourra également s’appuyer sur la participation éventuelle du monde associatif et d’intervenants extérieurs :

* Expression corporelle
* Motricité
* Eveil musical
* Histoire du cinéma ou d’un film (activité proposée en bilingue)
* Démarche participative à la vie de la Municipalité
* Origami
* Jeux collectifs (activité proposée en bilingue)
* Eco-citoyenneté
* Ateliers créatifs
* Utilisation des NTIC
* Jardinage

Le développement d’actions « passerelles » sera renforcé avec l’Etablissement d’accueil du jeune enfant de la collectivité afin de favoriser l’entrée des enfants vers les structures scolaires, péri, extrascolaires et associatives.

Le Comité de pilotage Enfance-Jeunesse se réunira 2 fois dans l’année pour faire un bilan des activités passées

De plus, l’équipe d’animation intervenant sur les différents ACM se réunira sur des temps spécifiques afin d’évaluer les contenus, le déroulement des activités et les objectifs des projets en direction des enfants et des adolescents, à partir de grilles d’évaluation spécifiques mises en place par les coordonnateurs du projet. Cette réflexion permet une prise en charge de l’enfant et de l’adolescent dans sa globalité.

Nous poursuivrons l’inscription des différentes activités des dans les projets culturels, sportifs ou citoyens de la collectivité. Pour que ces activités ne restent pas uniquement au sein de la structure, une ouverture vers les Aheztars sera faite régulièrement.

1. **Partenaires du PEDT-Plan Mercredi**

* Partenaires institutionnels :

-Education Nationale - Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports (DRAJES)

-CAF

-Communauté d’Agglomération Pays Basque

-L’association *Handisport Pays Basque* / pratique sportive

* Partenaires internes / Services municipaux supports :

-Service technique

-Service administratif

* Partenaires Associatifs.

**QUATRIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DU PEDT-PLAN MERCREDI**

1. **Composition du Comité de pilotage**

Le Comité de Pilotage est constitué :

* d’élus de la commission Affaires Scolaires et d’autres commissions suivant les thématiques (associations, ressources humaines, finances, …)
* des enseignants
* de représentants des parents d’élèves
* de techniciens municipaux
* de représentants des associations
* Techniciens de la CAF
* Conseiller d’éducation populaire et de jeunesse (DRAJES)
* de toute ressource extérieure susceptible d’alimenter la réflexion (partenaires institutionnels par exemple)

1. **Rencontres du Comité de pilotage Enfance-Jeunesse**

Le Comité de pilotage Enfance-Jeunesse se réunit chaque année au minimum à 2 reprises et rassemble à chaque fois une dizaine de participants. A chaque rencontre, un ordre du jour, un support d’animation et un relevé de décisions sont présentés.

Sur ces temps, les relations commune-Education nationale se renforcent afin que différents paramètres tels que l’utilisation des locaux (selon la convention d’occupation des locaux) ou la prise en charge de l’enfant se déroulent dans les meilleures conditions.

Le Comité de pilotage Enfance-Jeunesse, permet l’évaluation des activités, et plus largement, d’échanger sur les points se rapportant à la Direction Enfance-Jeunesse.

1. **Modalité de renouvellement du PEDT-Plan Mercredi**

Le PEDT-Mercredi sera signé pour trois ans, il sera revu à l’issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

**COORDINATION DU PROJET**

**Elu référent** : GUESDON Laëtitia , adjointe aux affaires scolaires

**Service porteur** : Direction Enfance-Jeunesse

**Correspondant** : Gabriel Gardy, Directeur Enfance-Jeunesse

**Téléphone** : 05 59 41 97 47

**Adresses électroniques :** [direction.alsh@ahetze.fr](mailto:direction.alsh@ahetze.fr) et [alsh@ahetze.fr](mailto:alsh@ahetze.fr)